



**Procès-verbal de la séance du 26 avril 2021**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Assermentation
4. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Election d'un membre AdF à la Commission des finances, nomination d'un membre AdF à la Commission de recours en matière d'impôts et nomination d'un délégué ECDF au Conseil intercommunal de l'AJET
7. Communications de la Municipalité
8. Préavis no 94/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 62'000.00 TTC en vue de financer la participation de la Commune de Founex à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse électrique intercommunale
9. Préavis no 95/2016-2021 – Statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ) - Rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET
10. Préavis no 96/2016-2021 – Règlement concernant le personnel communal
11. Préavis no 97/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 102'000.00 TTC en vue de financer la participation à la réfection du trottoir de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse
12. Préavis no 98/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 60'000.00 TTC pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'une programmation différenciée au hameau de Châtaigneriaz
13. Préavis no 99/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 315'000.00 TTC pour la réfection des murs en ailes du pont du Chemin des Meules et la création d'un soutènement
14. Préavis no 100/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 135'000.00 TTC en vue de financer la création d'un réseau électrique d'autoconsommation au centre communal
15. Rapports des membres et délégués aux Commissions et organismes intercommunaux (SITSE, AJET, ASCOT, SIED et Région de Nyon)
16. Propositions individuelles et divers.

**Président du Conseil :** M. Manuel Stern

**Début de la séance :** 19h30

M. le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants. Il remercie la secrétaire du Conseil pour l'organisation de la séance et l'élaboration du plan de protection relatif à la pandémie en cours. Il prie ensuite les Conseillers de bien vouloir respecter l'écoute et la parole de chacun.

## **1. Appel**

Présents : 42                  Excusés : 7                  Absent : 0

Le Conseil communal est composé de 49 membres à ce jour.

## **2. Approbation de l'ordre du jour**

Approuvé à l'unanimité.

## **3. Assermentation**

M. le Président M. Stern fait part à l'assemblée de la démission de M. L. Zemp, Conseiller ECDF, et lit son courrier de démission.

Le groupe ECDF a décidé de ne pas procéder au remplacement de cet élu sortant à quelques semaines de la fin de la législature en cours. Dès lors, il n'y aura pas d'assermentation ce soir.

## **4. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020**

Approuvé à l'unanimité.

## **5. Communications du Bureau du Conseil**

### **M. M. Stern, Président**

En référence aux élections communales 2021, le bureau du Conseil félicite tous les membres du Conseil qui ont été élus à nouveau, les nouveaux Municipaux et notre future Syndique Mme Lucie Kunz-Harris.

M. le Président M. Stern passe ensuite la parole à M. le Vice-Président H. Mange, celui-ci souhaitant adresser quelques mots à notre future Syndique. Au lendemain de son élection, il voit ici la bonne occasion de la féliciter et de lui transmettre ses meilleurs vœux pour les cinq prochaines années. Par le passé, poursuit M. H. Mange, il avait été proposé de donner des noms d'illustres citoyens founachus à une rue ou à un bâtiment communal et, qui sait, un jour, le Square « Lucie Kunz-Harris, 1<sup>ère</sup> femme Syndique de notre commune » verra le jour.

## **6. Election d'un membre AdF à la Commission des finances, nomination d'un membre AdF à la Commission de recours en matière d'impôts et nomination d'un délégué ECDF au Conseil intercommunal de l'AJET**

Commission des finances : M. A. du Pontavice, AdF, est élu à l'unanimité.

Commission de recours en matière d'impôts et taxes communale : Mme F. Wargnier, AdF, est élue à l'unanimité.

Délégué ECDF à la Commission intercommunale de l'AJET : M. A. Favero est élu à l'unanimité.

## **7. Communications de la Municipalité**

### **M. F. Debluë, Syndic**

Au nom de la Municipalité, M. le Syndic F. Debluë félicite tous les nouveaux élus, plus particulièrement les membres de la future Municipalité, ainsi que Mme Lucie Kunz-Harris pour son élection à la Syndicature.

Il excuse ensuite l'absence ce soir de Mme la Municipale A. Barchha qui est malade.

### **Préavis présentés lors de la séance du 21 juin prochain**

- Plan d'affectation du port de Founex
- Mise en place d'une borne de recharge pour véhicules électriques sur le parking du Centre sportif
- Vente de la parcelle N° 510 « En Balessert » aux SITSE
- Réaménagement du parking du port – Rte Suisse – dépassement crédit d'investissement
- Comptes et rapport de gestion 2020

### **Personnel communal**

A la fin du mois de mars 2021 Mme Paulina Holderegger, collaboratrice au service de la conciergerie et son mari, M. Raoul Holderegger, collaborateur au service des entretiens extérieurs, ont pris une retraite anticipée. Ils ont ainsi décidé de quitter définitivement la Suisse afin de s'installer en Espagne.

A la même date, M. Romano Donato, collaborateur au Service des bâtiments et de la conciergerie a également pris une retraite anticipée.

Tous nos vœux les accompagnent à cette occasion.

### **Plan d'affectation « Le Port »**

Des séances de conciliation se sont déroulées le 19 avril dernier avec les opposants au projet cité en titre.

Comme indiqué ci-dessus, il est prévu de faire adopter le plan d'affectation du port de Founex par le Conseil communal lors de la prochaine séance le 21 juin.

### **Recours facture sociale**

La procédure suit son cours. Le dossier en est au stade des répliques auprès de la Cour de droit administratif et publique.

### **Modification du PPA En Balessert – zone touristique – Hôtel**

La Direction générale du territoire et du logement a rendu un avis préliminaire négatif dans le cadre du projet de reconversion en zone d'activités économiques 15 LAT de la parcelle N° 508 - PPA En Balessert – afin d'y permettre l'implantation d'une banque, d'un fitness et de surfaces commerciales. Néanmoins, afin d'essayer de pouvoir obtenir un préavis positif du canton, un soutien a été demandé à la Région de Nyon en précisant que les activités projetées sont tout à fait compatibles et qu'elles ne prêteront pas les discussions pour les autres zones d'activités.

### **Contentieux – faillite Eger Energy**

Les chances de pouvoir recouvrer notre créance dans le cadre de la faillite d'Eger Energy semblent relativement minimales selon notre avocate, dans la mesure où les actifs de la société font l'objet d'un droit de rétention du bailleur. Ainsi la faillite risque d'être suspendue faute d'actifs, à moins qu'un créancier décide de payer l'avance de frais et de requérir la liquidation une fois que la décision quant à la suspension, respectivement quant à l'ouverture de la procédure aura été publiée.

### **M. J.-P. Debluë, Municipal des travaux publics**

#### **Clôture de préavis :**

Le préavis n°10/16 - réfection des bords de chaussée du chemin de la Grand Coudre a été clôturé avec un montant de CHF 3'960.00. Ce préavis est remplacé par le préavis d'étude n°74 pour les aménagements routiers en mobilité douce du chemin.

Les préavis 07/16 et 49/18 - étude de la réfection et mise à niveau des terrains de football du centre sportif a été clôturé avec un montant de CHF 128'999.80 (montant du préavis CHF 129'000.00).

Le préavis 11/16 - création d'un trottoir à la route de Châtaigneriaz et aménagement d'un giratoire au carrefour des chemins de l'Épinette et des Neyruaz a été clôturé avec un montant de CHF 1'741'991.40. Le compte présente un solde positif de CHF 298'008.60.

Le préavis 20/17 - étude de réfection du chemin des Côtes et création d'un cheminement piétonnier entre le hameau de Châtaigneriaz et le chemin de Gachet a été clôturé avec un montant de CHF 16'200.00. Tant que la LAT (Loi sur l'Aménagement du Territoire) ne sera pas modifiée, nous ne pouvons pas élargir la route, donc proposer un aménagement convenable.

### **Mme L. Kunz-Harris, Municipale**

Mme la Municipale remercie les citoyens de Founex pour le soutien et la confiance qu'ils lui ont accordés à la suite de son élection. Elle relate les six mois de campagne et les trois dimanches de scrutins. Elle se dit ravie des résultats, se réjouit maintenant de la nouvelle législature et de s'engager pour les cinq prochaines années en tant que Syndique.

Puis, Mme L. Kunz-Harris transmet, en primeur, une nouvelle réjouissante : le projet piscine-patinoire sur le site des Rojalets pourrait bien voir le jour ! Les avocats des opposants ont en effet informé vendredi dernier les avocats de la Commune de Coppet qu'ils ne feront pas recours au Tribunal fédéral.

### **8. Préavis no 94/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 62'000.00 TTC en vue de financer la participation de la Commune de Founex à l'acquisition d'une nouvelle balayeuse électrique intercommunale**

M. J.-P. Debluë, Municipal responsable, lit les conclusions du préavis.

M. F. Girardin, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions du rapport.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe alors au vote et le préavis est accepté à la majorité avec une abstention, sans avis contraire.

### **9. Préavis no 95/2016-2021 – Statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ) - Rapprochement de l'ASCOT et de l'AJET**

Mme L. Kunz-Harris, Municipale responsable, lit les conclusions du préavis.

Mme S. Blatter lit les conclusions du rapport de la Commission Ad'hoc.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. Th. Morisod demande à Mme Blatter si la Commission Ad'hoc a eu accès aux statuts de l'APEJ, lui n'ayant pas vu ce document.

Oui, répond Mme Blatter, ces statuts sont également joints au présent préavis, s'étonne-t-elle.

Après vérification, il s'avère que la version électronique des documents de séance reçue par certains Conseillers ne contenait pas les statuts de la nouvelle association, contrairement à la version papier.

La Municipalité prend acte et décide, d'entente avec le bureau du Conseil, de retirer le préavis. Celui-ci sera à nouveau porté à l'ordre du jour de la séance du Conseil du mois de juin prochain.

### **10. Préavis no 96/2016-2021 – Règlement concernant le personnel communal**

M. F. Debluë, Syndic, lit les conclusions du préavis.

M. le Président M. Stern relève les confusions qui sont apparues concernant les membres qui siégeaient à la Commission Ad'hoc. Il y a eu des démissions et les nouveaux membres n'ont pas forcément été renommés, que ce soit à l'AdF ou à l'ECDF. Toutefois, cette commission a siégé à quatre personnes et, en accord avec M. le Vice-Président H. Mange, les discussions sont dès lors valables. Il appelle la rapporteuse de la Commission Ad'hoc, Mme S. Blatter, afin de lire les conclusions du rapport.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. le Conseiller C. Dutruy souhaite savoir si, lors de la mise en vigueur de ce règlement, des changements auront lieu quant à la masse salariale, aux charges et au nombre

d'heures travaillées ? Il souhaite aussi savoir si les pauses sont comprises dans les heures travaillées ?

M. le Syndic F. Debluë répond qu'il n'y aura aucune incidence sur les salaires actuels et oui, les pauses se prennent pendant les heures de travail.

Mme la Conseillère C. von Wattenwyl souhaite savoir pourquoi M. N. Ulmer s'abstient de signer le rapport de la Commission Ad'hoc ?

D'autres personnes lui ont également posé la question, répond M. Ulmer. Il explique qu'il se sentait inconfortable de signer ce rapport vu les démissions au sein de la commission pour conflit d'intérêt et vu la situation avec le COVID. En effet, il y a eu deux séances de Commission, très espacées, et, soudainement, lors de la deuxième réunion, avec plusieurs changements, son aval a été demandé. Il dit ne pas s'opposer au règlement, qu'il ne juge pas mauvais, mais qui aurait pu être mieux, et ajoute qu'il est mieux d'en avoir un que pas du tout. Pour terminer, se sentant un peu coupable de ne pas s'être penché davantage sur le dossier et n'étant pas à l'aise, il pense qu'il fallait agir ainsi.

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 13 absentions, sans avis contraire.

### **11. Préavis no 97/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 102'000.00 TTC en vue de financer la participation à la réfection du trottoir de la route de Courte Raie entre le chemin du Parc et la route Suisse**

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, lit les conclusions du préavis.

M. W. Wargnier lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. M. Barbé lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président ouvre la discussion.

M. A Galletet demande la parole. Il constate que le trottoir n'est pas neuf certes, mais qu'il est encore en bon état et ne comprend alors pas pourquoi les SITSE ne prennent pas eux en charge la réfection du trottoir. De plus, la partie la plus abimée provient d'une rupture de canalisation qui a eu lieu il y a un ou deux ans.

M. le Municipal J.-P. Debluë indique que, lors de la réfection de l'autre partie de la route il y a une année, la bordure en béton paraissait également en bon état, mais, lors du démontage, elle s'est avérée finalement être défectueuse. Il poursuit par dire que l'entretien des trottoirs est à la charge de la commune, le canton finance la réfection de la route pour sa part et les SITSE la conduite, et qu'il est important de rénover le trottoir maintenant, le moment s'y prête bien, au vu de l'économie réalisée en exécutant les travaux en même temps.

La parole n'est plus demandée, M. le Président M. Stern passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 5 abstentions et 3 refus.

### **12. Préavis no 98/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 60'000.00 TTC pour le remplacement des lanternes et la mise en place d'une programmation différenciée au hameau de Châtaigneriaz**

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, lit les conclusions du préavis.

M. A. du Pontavice lit les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. Th. Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. L. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Municipal J.-P. Debluë souhaite amener une réponse à la proposition des Commissions des routes et de l'énergie de mener un sondage auprès de la population. Le projet pilote sera d'abord mis en place, indique-t-il, puis les retours et remarques des citoyens seront analysés et ensuite, si la future Municipalité le décide, le moment se prêtera alors pour mener un sondage. La population sera avertie au préalable du projet pilote, termine M. Debluë.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée et passe alors au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

### **13. Préalavis no 99/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 315'000.00 TTC pour la réfection des murs en ailes du pont du Chemin des Meules et la création d'un soutènement**

M. J.-P. Debluë, Municipal en charge, lit les conclusions du préavis.

Il répond ensuite à la proposition de la Commission des routes d'étendre la zone à rénover. Renseignements pris, ces travaux supplémentaires se chiffrent à CHF 245'000.00. Etant alors onéreux et non urgents, la route est encore en bon état, ils ne seront pas réalisés pour l'instant, il y a en effet d'autres priorités ailleurs, répond M. le Municipal, mais cela ne veut pas dire qu'ils ne sont pas dans le « pipeline ».

Pour terminer, il informe que le coût pour la mise aux normes du garde-corps sera compris dans le montant du préavis.

Mme E. Moser lit les remarques et les conclusions du rapport de la Commission des routes.

M. L. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion, mais la parole n'est pas demandée et passe alors au vote. Le préavis est accepté à la majorité avec 1 abstention, sans avis contraire.

### **14. Préalavis no 100/2016-2021 – Demande de crédit de CHF 135'000.00 TTC en vue de financer la création d'un réseau électrique d'autoconsommation au centre communal**

M. le Municipal D. Lehoux présente le préavis et lit les conclusions.

M. Th. Morisod lit les conclusions du rapport de la Commission de l'énergie.

M. Damba lit les conclusions du rapport de la Commission des finances.

M. le Président M. Stern ouvre la discussion.

M. Galletet souhaite savoir si les locataires des appartements communaux qui auront la possibilité d'acheter l'énergie produite, éviteront ainsi de payer la taxe sur l'énergie qui alimente le fond de la Commune ?

Non, répond M. Ch. Hermanjat, Chef de service, la commune va payer la taxe lors de l'achat de l'énergie par le paiement des factures d'électricité auprès de la Romande Energie, comme toutes entités, et cette taxe sera intégrée dans le calcul du prix du kWh vendu aux locataires.

Néanmoins, les locataires bénéficieront d'une installation solaire et le but de cette démarche sera alors atteint, qui est, rappelle M. Ch. Hermanjat, de favoriser l'implémentation des énergies renouvelable et l'utilisation d'électricité produite par le solaire, non pas de se soustraire à la taxe.

M. H. Mange a lu dans le préavis le mot « bridé ». Il demande s'il a bien compris que nous avons une surcapacité de production, dans la mesure où nous ne transformons pas tout, et qu'une partie de la production ne peut être vendue à la Romande Energie, donc certains panneaux solaires sont coupés et ne produisent rien.

Actuellement ce n'est pas le cas, répond le Chef de service Ch. Hermanjat, nous pouvons vendre à la Romande Energie toute la production du toit de la Salle de gym quand le soleil est au zénith, en production maximale. Si nous réalisons le toit de l'école, qui viendra en adjonction au même câble jusqu'au transformateur se trouvant sur le parking de la maison de Commune, la production maximale de ces deux toits ne pourra pas passer par le câble actuel. Nous devons alors limiter la production lors d'un ensoleillement optimum, donc de production maximale. Cependant, avoir beaucoup de panneaux permet une production consommée sur place alors que l'ensoleillement est faible. De plus, la disposition des panneaux répartis sur tous les pans de toit assure une couverture sur la plage horaire la plus longue possible.

M. E. Baer demande si nous pouvons inclure la Maison de commune dans ce projet de regroupement énergétique ?

Il serait effectivement très intéressant de pouvoir inclure la Maison de commune et d'autres bâtiments car la production le permettrait, répond M. Ch. Hermanjat, cependant, le problème actuel est le rachat du câble qui relie la production au transformateur, ainsi que

des travaux conséquents. Aux prémices de l'étude, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'énergie, la Romande Energie était très réticente aux rachats de câbles. Actuellement, cette démarche est un peu plus entrée dans les mœurs et, avec l'aide de M. Filipetto d'OptimalWay qui travaille sur d'autres projets similaires, il est plus simple maintenant d'acquérir le câble sur de grandes distances. En revanche, nous devons absolument attendre les résultats de l'étude quant aux puissances capables d'être produites et à l'acquisition de cette autonomie, avant d'imaginer étendre notre regroupement.

La parole n'est plus demandée et M. le Président M. Stern passe au vote. Le préavis est accepté à l'unanimité.

### **15. Rapports des délégués aux commissions et organismes intercommunaux**

**SITSE** : Rapport annexé de M. N. Ulmer

**AJET et ASCOT** : M. Th. Morisod informe qu'il n'y a pas eu de séance, ni pour l'AJET, ni pour l'ASCOT. La prochaine séance AJET aura lieu le 20 mai 2021.

**SIED** : Rapport annexé de Mme Ch. von Wattenwyl.

**Région de Nyon** : M. H. Mange informe que la Commission de gestion de RdN a enfin reçu les réponses du Comité de direction à leurs recommandations relatives à l'exercice 2019 de l'association. Ce document est annexé au présent procès-verbal.

### **16. Propositions individuelles et divers**

M. Th. Morisod demande qui est responsable de la gestion des fontaines communales, les SITSE ou la commune? M. le Syndic informe que la gestion est du ressort des SITSE et ajoute que, pour lutter contre le gaspillage, les SITSE vont procéder prochainement à l'étalonnage de toutes les fontaines de Terre Sainte.

L'entretien des fontaines est en revanche du ressort de la commune, complète M. le Municipal J.-P. Debluë.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour est épuisé.

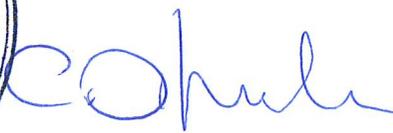
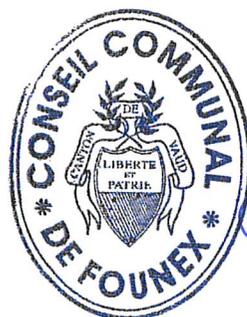
Avant de lever la séance, M. le Président M. Stern tient à remercier tous les commissionnaires pour leur travail, il y eu beaucoup de préavis et de nombreuses commissions entendues ce soir.

La séance est levée à 21h05.

Founex, le 30 avril 2021.

Le Président

La Secrétaire



Manuel Stern

Carole Orlandi Jeanclaude



**COMMUNE DE FOUNEX**  
**CONSEIL COMMUNAL**

**Annexes au procès-verbal de la séance du 26 avril 2021**

## Conseil intercommunal des SITSE – Séance du 8 avril 2021

La 11<sup>ème</sup> réunion SITSE de la législature en cours a eu lieu dans la salle communale de Chavannes-des-Bois le 8 avril 2021.

Deux préavis concernaient directement Founex:

- Préavis 218/2021 – demande de crédit de CHF 340'000.00 de crédit pour le remplacement de la conduite d'eau située sous la route de Courte Raie-- conjointement aux travaux de réfection du trottoir.
- Préavis 220/2021 - demande de crédit de CHF 264'000.00 pour l'acquisition de la parcelle 510 en Balessert et 620M2 du DP 16 de la Commune de Founex.

Par ailleurs, les SITSE continuent leur soutien financier pour des projets d'eau potable dans le tiers monde en octroyant CHF 17'711.00 à un projet d'eau gravière dans un village de la région d'Itassy à Madagascar.

Également évoqué: un troisième but optionnel par voie d'une présentation d'un ingénieur (M. Thomas Filipetto)-- d'établir "*des réseaux décentralisés d'autoconsommation d'électricité (solaire) dont les SITSE seraient propriétaires*". Ceci implique un changement dans les statuts des SITSE et une approbation des CC des communes membres des SITSE. Le règlement et les statuts des SITSE peuvent être consultés sur le site [www.sitse.ch](http://www.sitse.ch) .

Nicolas Ulmer

## **Résumé du rapport sur la gestion des déchets et les comptes 2020 du SIED (Service Intercommunal pour l'Exploitation de la Déchetterie) du 20 avril 2021**

---

Présenté au Conseil communal de Founex le 26 avril 2021 par Christa von Wattenwyl

Délégués au SIED pour Founex : Nadia Quiblier Frei (excusée), Rui Silva Martins, Christa von Wattenwyl

Lors de la réunion du 20 avril, les comptes 2020 nous ont été présentés par le chef de service, Yann Le Mercier, en présence des municipaux en charge, Jean-Pierre Debluë et François Keller, et du chef de service de Coppet, Jacques Bertoncini.

### **Gestion des déchets et du site**

Les travaux à la suite du crédit voté pour la mise en conformité de la déchetterie ont été terminés en 2019. Les travaux effectués sur le site en 2020 étaient prévus dans le budget. Il s'agit du remplacement des barrières et la mise en place d'un système de gestion informatique de l'accès à la déchetterie qui seront terminés au printemps 2021.

Au niveau des volumes de déchets collectés sur le site du SIED, une baisse des tonnages collectés de presque 10 % a été constaté en 2020. Cette baisse concerne essentiellement les déchets verts qui restent pourtant le poste le plus lourd en termes de tonnage. La baisse est probablement dû aux conditions météorologiques.

Dû au Covid-19 le nombre de personnes présentes sur le site a été limité. La gestion des véhicules et le comptage du nombre de personnes a été partiellement assumé par la société SDS, ce qui a occasionné des frais supplémentaires non-budgétés.

### **Participation des communes**

Le solde de 684'649.05, après refacturation du transport et de l'élimination des déchets ménagers spéciaux (DSM), est réparti entre Coppet et Founex au prorata du nombre d'habitants le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Participation Founex : 369'826.16 (Budget 2020 : 484'162.09 / Comptes 2019 : 357'441.75)

Participation Coppet : 314'822.89



## Réponses aux recommandations émises par la Commission de Gestion dans leur rapport sur la gestion par le Comité de direction de l'exercice 2019 de l'association Région de Nyon

---

- 1/2019 La CoGes renouvelle sa recommandation déjà émise dans ses rapports sur les exercices 2017 ainsi que 2018 et recommande que le CoDir intègre des détails statistiques concernant les ressources humaines dans son Rapport annuel 2020, notamment des indications sur les sources de financement couvrant les coûts des postes du secrétariat de l'association Région de Nyon.  
[Le Rapport annuel 2019 comprend déjà le nombre total d'EPT et le nombre d'EPT à la charge directe des communes membres via la cotisation annuelle \(13 EPT dont 4.5 EPT via la cotisation\).](#)  
[En complément de ces informations actualisées, le rapport annuel 2020 comprendra les autres sources de financement des EPT.](#)
- 2/2019 La CoGes recommande que le CoDir développe et mette en œuvre une politique de protection et d'utilisation des données personnelles, en conformité avec les normes de la législation fédérale et cantonale.  
[Le CoDir est sensible à la question de la protection des données personnelles. Le nouveau secrétaire général est d'ores et déjà en charge de cette mission.](#)
- 3/2019 La CoGes recommande que le CoDir inclue dans son Rapport annuel 2020 un chapitre dédié aux résultats de deux volets de l'audit. Il serait souhaitable qu'y figure une première analyse de l'impact des mesures prises au sein de l'association Région de Nyon sur la base des recommandations dudit audit.  
[La mise en place de la nouvelle organisation découlant de l'audit interne de notre association ainsi que les résultats du second volet seront documentés dans le Rapport annuel 2020.](#)
- 4/2019 Pour une meilleure transparence, la CoGes recommande que les procès-verbaux des séances du Conseil intercommunal mentionnent dorénavant non seulement le nom des nouvelles personnes assermentées mais également le nom des personnes remplacées au sein du Conseil intercommunal, ceci en conformité avec l'art 4 al 2 et l'art 8 al 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon.  
[Cette question est du ressort du Bureau du Conseil intercommunal \(CI\). Le CoDir trouverait également utile que cette information soit mise au PV des séances du CI. Elle permettrait, notamment, de faciliter la mise à jour du site Internet de la Région.](#)
- 5/2019 Afin de pouvoir mieux gérer le processus de nomination des commissions ad hoc, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir – veille à observer l'application de l'art 27 al 1 du Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon.  
[En concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal, il a été décidé qu'un résumé des préavis sera envoyé au Bureau au plus tard une semaine avant la date du Conseil intercommunal \(CI\) ainsi que la liste des commissions devant se prononcer sur chaque préavis. Ceci pour permettre aux conseillers de se faire une idée de la nature du préavis déposé et ainsi de se porter candidat pour être](#)



membre de la commission ad hoc en en connaissant les contours.  
Ce procédé a été inauguré à satisfaction pour le CI du 9 décembre 2020.

6/2019 Afin d'être en conformité avec le cadre statutaire actuel, la CoGes recommande que le Bureau du Conseil intercommunal - en étroite concertation avec le CoDir - fasse observer l'application des normes des Statuts de l'association Région de Nyon et le Règlement du Conseil intercommunal de l'association Région de Nyon traitant la question du processus de vote (y compris la question de la double majorité) et du calcul du quorum.

Une étroite collaboration entre le Secrétariat régional et le Bureau du Conseil intercommunal (CI) doit se poursuivre afin d'assurer les modalités de vote sur chaque préavis présenté aux conseillers. Après discussions, il apparaît que l'utilisation du vote par voie électronique ("zapette") permettra de répondre à cette problématique. Un préavis concernant l'acquisition d'un tel système sera présenté lors d'un prochain Conseil intercommunal. De plus, les tests grandeur nature ont été faits lors de deux derniers CI de 2020.

7/2019 Convaincue qu'un résumé des préavis approuvés pendant l'exercice d'une année présenterait une source d'information utile à une meilleure analyse du suivi, la CoGes recommande que le CoDir inclue dans ses futurs Rapports annuels un aperçu des préavis et propositions individuelles traités durant l'année, indiquant également l'état du suivi de chaque objet.

Un chapitre concernant les préavis votés par le Conseil intercommunal (CI) peut être ajouté aux prochains rapports annuels pour permettre un meilleur suivi. Un résumé succinct des préavis ainsi que le résultat du vote (accepté, refusé, amendé) sera inclus. Une section concernant les motions et postulats pris en considération par le CI pourrait également être ajoutée. Tous ces éléments devront être fournis par le Bureau du CI au Secrétariat selon la planification de la rédaction du rapport annuel.

8/2019 La CoGes recommande vivement que le Conseil de direction - en étroite concertation avec le Bureau du Conseil intercommunal - observe mieux l'art 93d de la Loi [vaudoise] sur les communes, relatif au budget, comptes et gestion. Cela permettra aux membres du Conseil intercommunal d'avoir un débat éclairé lors de la séance durant laquelle le rapport de la CoGes sera traité.

Le CoDir appelle de ses vœux le Bureau du Conseil intercommunal pour respecter le délai de mise à disposition des documents liés au budget, aux comptes et à la gestion. Notamment les rapports de la CoGes/CoFin, les recommandations de la CoGes et les réponses relatives du CoDir. Pour ces dernières, le CoDir mettra tout en œuvre pour apporter les réponses aux recommandations selon l'échéancier. Pour rappel, le délai de mise à disposition est fixé à 10 jours au moins avant la délibération selon la Loi sur les communes.

9/2019 La CoGes recommande que le CoDir soit plus pointu dans sa gestion des subventionnements par le biais du Fonds régional affecté au programme de réorganisation des transports publics (Fonds TP) en exigeant des résultats opérationnels détaillés de ses partenaires. Une action concertée avec la Direction générale de la mobilité et des routes du Canton de Vaud (DGMR) serait à solliciter.



Avec les années, le Fonds TP s'est doté de règles de cofinancement pour le subventionnement de mesures d'aménagement en faveur des transports publics (Annexe D au préavis 35-2014-TP), de financement de courses expérimentales sur les lignes de transports publics régionales (Annexe D du préavis 52-2015-TP) et les préavis 13-2017-TP et 47-2019-TP pour le subventionnement des mesures incitatives et informatives pour la promotion des transports publics. Ces règles guident les décisions du CoDir et le suivi des résultats avec nos partenaires.

10/2019 La CoGes réitère sa recommandation déjà émise l'année dernière et recommande au CoDir de faire le nécessaire afin que l'élaboration des différentes conventions entre l'association Région de Nyon et le Réseau Agro-Écologique soit finalisée au plus vite

La rédaction de ces conventions est en cours au Secrétariat régional et devrait être finalisée dans le premier semestre 2021. Leur formalisation a soulevé des questions connexes dont les réponses doivent être apportées notamment par les services concernés de l'Etat de Vaud.

11/2019 La CoGes propose au CoDir de faire une présentation lors d'une prochaine séance du Conseil intercommunal sur le thème : « La filière bois régionale ; de la genèse à l'état actuel », afin que les membres du Conseil intercommunal puissent se familiariser avec cet aspect de l'activité de l'association Région de Nyon.

Le CoDir prend note de cette proposition judicieuse et une présentation de la filière bois régionale sera faite lors d'une prochaine séance du CI, a priori celle de mars 2021.

12/2019 La CoGes recommande que le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) fasse l'objet d'un budget et de comptes généraux clairs et détaillés. L'objectif est de disposer d'une vision claire sur la source des fonds faisant l'objet des préavis, notamment la part provenant du budget opérationnel de l'association Région de Nyon et la part provenant du FRET.

Le Fonds régional d'équipement touristique (FRET) fait l'objet d'un budget et de comptes généraux. La Commission Tourisme qui préavise sur l'allocation de montants provenant du FRET, notamment dans les projets menés par Région de Nyon, est informée des détails de la ventilation des soutiens. De même, les préavis dont une partie du montant est financé par le FRET mentionne dorénavant les différentes sources de financement (cf Préavis 60-2020 Demande de crédit de CHF 340'000 pour soutenir les activités de l'Usine à Gaz durant la période 2021-2024).

13/2019 Par souci d'une meilleure transparence, la CoGes recommande que le CoDir fasse figurer la composition de la Commission de tourisme et de toute autre commission consultative du CoDir dans son rapport annuel et sur le site web de l'association Région de Nyon.

Le CoDir prend note de cette proposition judicieuse et fera figurer dans son rapport annuel et sur le site Internet de la Région de Nyon les différentes commissions consultatives avec le nombre de membres ainsi que le nom du/de la président.e (avec son accord préalable).

14/2019 Sur la base du vœu formulé en 2017 par la Commission ad hoc chargée d'étudier le préavis 24- 2017 ainsi qu'une recommandation émise par la CoGes suite à son analyse de la gestion de l'exercice 2018, la Commission recommande que le CoDir intègre dans son rapport annuel 2020 un chapitre plus exhaustif sur les activités du Conseil de Jeunes du District de Nyon de l'année 2020.



Le CoDir fera tout son possible pour reprendre les éléments importants des activités du Conseil des Jeunes du District de Nyon (CJDN) dans le Rapport annuel 2020, le CJDN produisant lui-même un Rapport annuel de ses activités.

- 15/2019 En lien avec le suivi du préavis 24-2017, la CoGes recommande que le CoDir considère de solliciter l'avis du Conseil de Jeunes du District de Nyon au sujet des thèmes traités par le Conseil intercommunal qui pourraient directement ou indirectement concerner la jeunesse des communes-membres de l'association Région de Nyon.

La convention signée entre la Région de Nyon et le Conseil des Jeunes du District de Nyon (CJDN) arrive à échéance et une nouvelle convention doit être élaborée pour la poursuite du soutien de la Région au CJDN. Les éléments liés à la consultation du CDNJ concernant les thèmes traités par le CI pourront être discutés lors des travaux sur la nouvelle convention.

- 16/2019 La CoGes recommande que le CoDir traite le thème du monitoring plus exhaustivement dans son rapport annuel de l'exercice 2020, notamment en incluant un aperçu des indicateurs clés de performance mis en place pour évaluer l'ensemble des activités et projets de l'association Région de Nyon lancés depuis le début de la législature. Une analyse plus détaillée pourrait faire partie du Bilan de législature 2016-2021 du CoDir, sur la base de son Programme de législature 2016-2021.

La gestion au moyen d'indicateurs de performance nécessite un développement minutieux, pour qu'ils soient utiles au monitoring fin visé. Par ailleurs, le mandat public donné à la Région est difficile à monitorer dans sa totalité avec un système strict d'indicateurs de performance. A l'heure actuelle, la Région est dotée d'outils statistiques permettant un monitoring adéquat dont une partie est visible dans le rapport annuel ainsi que dans les "chiffres-clés" publiés chaque année depuis 2018.

- 17/2019 Par souci d'une meilleure transparence et en complément à l'information déjà communiquée, la CoGes recommande que les futurs rapports annuels du CoDir contiennent un aperçu de l'état financier de l'association Région de Nyon. Selon l'article 73 du Règlement du Conseil intercommunal, "La Commission de gestion est compétente pour procéder à l'examen de la gestion du Comité de direction et de son administration" et "La Commission des finances procède à un examen approfondi des budgets et des comptes."